Dolby International AB 3490258

14 July 2023 DH 711-01EP SWI/dcp

- 1 -

Claims for Auxiliary Request I

(with highlighted amendments)

 Dispositif (DO) de décodage d'un signal de données représentatif d'au
moins une image découpée en partitions qui a été précédemment codée, comprenant des moyens (DE_DO) d'obtention, par décodage entropique de données dudit signal, d'informations numériques associées à des données résiduelles relatives à au moins une partition précédemment codée,

ledit dispositif de décodage étant caractérisé en ce qu'il comprend desmoyens de traitement (MTR_DO) qui sont aptes à:

- déterminer, à partir desdites données résiduelles, un sous-ensemble contenant des données résiduelles susceptibles d'être modifiés au cours d'un codage précédent, le sous-ensemble étant déterminé par un premier coefficient non nul et un dernier coefficient non nul, les coefficients nuls situés avant le premier coefficient non nul et les coefficients nuls situés après le dernier coefficient non nul étant non susceptibles d'être modifiés,

 calculer la valeur d'une fonction représentative des coefficients des données résiduelles dudit sous-ensemble déterminé, la fonction représentative étant la parité de la somme des coefficients des données résiduelles dudit sousensemble déterminé,

- obtenir, en plus des informations numériques obtenues par décodage entropique, <u>au moins</u>-un signe du premier coefficient non nul, le signe du premier coefficient non nul étant obtenu à partir de la parité de la somme des coefficients des données résiduelles dudit sous-ensemble déterminé, le signe du premier coefficient non nul étant obtenu en utilisant une convention prédéterminée.

25

20

15

2. Dispositif (DO) de décodage selon la revendication 1, dans lequel N signes respectifs des premiers coefficients non nuls de ladite sous-ensemble sont obtenues.

30

3. Dispositif (DO) de décodage selon la revendication 1, dans lequel lesdites étapes qui font suite à ladite étape de détermination dudit sous-ensemble de données résiduelles sont mises en oeuvre uniquement si un critère prédéterminé, fonction des données résiduelles aptes à avoir été modifiées, est respecté.

